

Conseils anti-cambriolage

Découvrez nos conseils afin de sécuriser votre domicile lorsque vous êtes absent, même momentanément ; Pendant vos absences vos habitations se retrouvent inoccupées durant un après-midi, une journée, voir des semaines entières pendant les vacances. Ces logements vides sont synonymes d'absence et les cambrioleurs le savent.

1) NE PAS ANNONCER VOTRE DÉPART SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX NE PAS ENREGISTRER DE MESSAGE VOCAL SUR VOTRE RÉPONDEUR NE PAS REMPLIR DE MESSAGE D'ABSENCE SUR VOS BOÎTES MAILS PERSONNELLES:

Afin d'éviter d'attirer des cambrioleurs, il convient de ne pas annoncer votre départ en vacances n'importe où et de ne pas le dire non plus à n'importe qui. Cela reviendrait à annoncer publiquement que vous ne serez pas à votre domicile les prochains jours. Les réseaux sociaux étant majoritairement publics, des personnes malintentionnées pourraient profiter de l'occasion.

Certaines personnes ont aussi l'habitude de personnaliser la messagerie du répondeur des téléphones fixes, cela est fortement déconseillé. La plupart des abonnements téléphoniques permettent de renvoyer votre ligne fixe sur votre portable, renseignez-vous auprès de votre opérateur.

Évitez également de remplir un message d'absence sur vos messageries personnelles durant vos absences.

2) PRÉVENEZ VOS VOISINS DE VOTRE ABSENCE

Ce conseil évident est souvent oublié. Vos voisins étant avertis, ils pourront tout de suite réagir en cas d'activité autour ou à l'intérieur votre maison ou de votre appartement. (appel 17)

3) DEMANDEZ À UN PROCHE DE RELEVER VOTRE COURRIER

Une boîte aux lettres qui déborde est un des signes que les cambrioleurs ont l'habitude de repérer et qui annoncent un appartement ou une maison vide. Demandez à vos proches ou à un voisin de relever votre courrier pour ne pas éveiller l'attention. Vous pouvez également rediriger votre courrier sur votre lieu de séjour, ou le faire garder à la poste.

4) INSCRIVEZ-VOUS À L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Durant toute l'année, les Forces de l'Ordre sécurisent les domiciles inscrits et patrouillent afin de repérer d'éventuels cambrioleurs ou d'éventuelles tentatives d'intrusions.

Depuis le 21 juin 2022, l'inscription en ligne au téléservice **O.T.V.** par l'utilisateur pourra se faire de manière totalement dématérialisée, soit en accédant: au site webmoncommissariat.fr soit directement sur l'application «[ma sécurité](#)» ou sur le site internet <https://www.service-public.fr/> soit en se rendant **dans un commissariat avec les pièces justificatives suivantes** ; (un justificatif d'identité, un justificatif de domicile) qui ne seront ni enregistrés ni conservés):

L'utilisateur devra s'inscrire entre 45 et 03 jours avant la date du départ et indiquer la durée de l'absence (entre 03 et 90 jours consécutifs)

Sauf découverte d'un événement, l'utilisateur ne sera pas avisé des différents passages des services de police à son domicile.

5) SIMULEZ UNE PRÉSENCE AU DOMICILE

Les voleurs ne sont pas tous opportunistes, ils font du repérage et recherchent des indices pouvant supposer une absence. Faites ouvrir vos volets le matin, principalement côté rue, et faites les refermer le soir.

Si votre domicile est équipé d'installations électriques programmables telles qu'un téléviseur, une radio ou même des lumières, programmez-les afin qu'ils s'allument sur des tranches horaires bien précises pour donner une illusion de vie à l'intérieur de votre domicile.

6) NE PAS LAISSER D'OUTILS EN EXTÉRIEUR

Contrairement aux idées reçues, près de 80 % des cambriolages ont lieu en pleine journée. Les cambrioleurs n'ont donc pas toujours avec eux le matériel nécessaire pour fracturer votre maison, surtout si celle-ci est en pleine zone résidentielle car ils pourraient facilement attirer l'attention de vos voisins. Les cambrioleurs se servent très souvent des outils qui sont laissés à l'extérieur des propriétés (échelles, masses, marteaux, etc) afin de pénétrer plus facilement dans le domicile. Pensez à mettre sous clé ce matériel et cadenasser vos échelles.

6) INSTALLEZ UN SYSTÈME D'ALARME

En cas de tentative de cambriolage, le plus efficace reste les systèmes d'alarme car la sirène qui se déclenche fait fuir en règle générale les cambrioleurs. Le système peut aussi être complété par des caméras reliées directement à votre portable, vous permettant d'avoir une vue sur votre bien et de vous rassurer.

Vous avez la possibilité aussi d'être relié à un centre de télésurveillance, les opérateurs peuvent vous prévenir de l'intrusion voir même prévenir des agents de sécurité ou les forces de l'ordre dans la minute qui suit la détection de l'intrusion.

7) NE LAISSEZ RIEN DE VISIBLE

Dans les objets les plus volés des habitations figurent ceux qui sont les plus simples à revendre ou les moins imposants à transporter tels que les bijoux ou les petits appareils électroniques. Afin de ne pas tenter un voleur potentiel, ne laissez rien à l'intérieur de votre logement qui serait visible depuis un trou de serrure ou derrière une vitre. Les premières pièces visitées sont en règle générale la salle de bain et les chambres.

8) VÉRIFIEZ LA SOLIDITÉ DE VOS MOYENS DE FERMETURE (VERROUS, SERRURES, VOLETS)

Les serrures les plus basiques ne sont qu'une formalité pour les cambrioleurs confirmés. Il est préférable d'avoir des serrures anti-intrusion pour les portes d'entrées dans son logement. Elles sont beaucoup plus complexes à fracturer et les cambrioleurs peuvent alors s'impatienter. Testez également, la solidité de vos poignées et des loquets de vos serrures. Si le tout vous semble fragile, l'intervention d'un serrurier ou autre professionnel serait peut-être préférable avant votre départ.

9) MÉFIEZ-VOUS DES SIGNES AVANT-COUREURS

Certains signes parfois insignifiants peuvent être les traces d'un repérage de cambrioleurs. Il est important de savoir les identifier pour bien se protéger contre le vol. Les plus courants sont les appels anonymes qui ont pour simple but de savoir si oui ou non, quelqu'un est présent dans le domicile. D'autres plus subtiles sont parfois des signes de reconnaissance employés par les voleurs telles que des inscriptions et des symboles au sol ou sur la façade de votre habitation. Dans de tels cas, prévenez les forces de l'ordre.